

DÉPARTEMENT DES LANDES



PROCÈS VERBAL
Conseil Municipal
Séance du 18 Février 2025

MAIRIE DE BENQUET

Date de convocation : 11/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de BENQUET, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre MALLET.

Présents : BICHAUD Emmanuel, CANDAU Jean-Marc, CLAVE Moïse, COMPAGNET Joëlle, DUPRAT Sandra, FLORENS Marc, GERVAIS Magalie, HERMAN Eliane, JOUANY Dorothée, KUBLER Danielle, LABARBE Julie, LAMOTHE Marie-Christine, LE BIGOT Christophe, MALLET Pierre, MASSAROTTO Philippe, PRINCE Jean-François, VLAMINCK Alexia

Absents excusés : LUCBERNET Julien (pouvoir donné à BICHAUD E.), SONNEVILLE Jean-Luc (pouvoir donné à GERVAIS M.)

Secrétaire de séance : Sandra DUPRAT

Ordre du jour

- Approbation des 2 précédents procès-verbaux
- Vote du Compte de Gestion 2024 (budget principal)
- Vote du Compte Administratif 2024 (budget principal)
- Affectation des Résultats 2024 (budget principal)
- Vote du Compte de Gestion 2024 (budget annexe)
- Vote du Compte Administratif 2024 (budget annexe)
- Affectation des Résultats 2024 (budget annexe)
- Amortissement pour l'enfouissement des réseaux électriques du lotissement Bourdos
- Délibération donnant mandat au CDG 40 pour lancer la consultation ayant pour objet de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé
- Création d'un emploi d'Agent de maîtrise principal
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de lui faire part de leurs observations concernant les procès-verbaux du conseil municipal des 10 et 23 décembre 2024. Ceux-ci ne faisant l'objet d'aucune remarque sont adoptés définitivement.

Nous allons passer au premier point de l'ordre du jour :

N°01_2025 : Vote du Compte de Gestion 2024 (budget principal)

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par M. VERDES à la clôture de l'exercice.

M. le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,

vote le compte de gestion 2024 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Votes : 19 Pour

Approuvé à l'unanimité.

N°02_2025 – Vote du Compte Administratif 2024 (budget principal)

Le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M.C. LAMOTHE, vote le Compte Administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	873 700,00
	Réalisé :	242 045,08
	Reste à réaliser :	613 755,03
Recettes	Prévu :	873 700,00
	Réalisé :	742 363,56
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 360 982,00
	Réalisé :	1 149 167,57
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 360 982,00
	Réalisé :	1 497 927,06
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	500 318.48
Fonctionnement :	348 759.49
Résultat global :	849 077.97

Votes : 18 Pour

Approuvé à la majorité.

N°03_2025 – Affectation des Résultats 2024 (budget général)

Réuni sous la présidence de la 1^{ère} adjointe, Marie-Christine LAMOTHE,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	98 759.49
- Un excédent reporté de :	250 000.00
<u>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :</u>	348 759.49
- Un excédent d'investissement de :	500 318.48
- Un déficit des restes à réaliser de :	613 755.03
<u>Soit un besoin de financement de :</u>	113 436.55

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12	348 759.49
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	148 759.49
RESULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	200 000.00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001)	500 318.48

Votes : 19 Pour

Approuvé à l'unanimité

N°04_2025 – Vote du Compte de Gestion 2024 (budget annexe)

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par M. VERDES à la clôture de l'exercice.

M. le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,

vote le compte de gestion 2024 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Votes : 19 Pour

Approuvé à l'unanimité

N°05_2025 – Vote du Compte Administratif 2024 (budget annexe)

Le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme M.C. LAMOTHE, vote le Compte Administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	41 426.16
	Réalisé :	41 265.83
	Reste à réaliser :	0
Recettes	Prévu :	41 426.16
	Réalisé :	20 426.16
	Reste à réaliser :	0

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	36 440.00
	Réalisé :	4 510.72
	Reste à réaliser :	0
Recettes	Prévu :	36 440.00
	Réalisé :	37 886.73
	Reste à réaliser :	0

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	20 839.67
Fonctionnement :	33 376.01
Résultat global :	12 536.34

Votes : 18 Pour

Approuvé à la majorité.

N°06_2025 – Affectation des Résultats 2024 (budget annexe)

Réuni sous la présidence de la 1^{ère} adjointe, Marie-Christine LAMOTHE,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de :	30 158.32
- Un excédent reporté de :	12 239.13
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	33 376.01
- Un déficit d'investissement de :	- 20 839.67
- Un déficit des restes à réaliser de :	0
Soit un besoin de financement de :	- 20 839.67

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024	33 376.01
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	20 839.67
RESULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	12 536.34
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001)	- 20 839.67

Votes : 19 Pour

Approuvé à l'unanimité

N°07_2025 – Amortissement enfouissement des réseaux électriques du lotissement Bourdos

Monsieur le Maire rappelle la programmation des travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public du lotissement Bourdos.

Il rappelle que les réseaux appartiennent au SYDEC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

autorise le paiement de la participation au SYDEC (soit 63 438.17 €) et son amortissement sur 10 ans à compter de 2025 (jusqu'en 2034), à raison de 6 343.82 € par an, 6 343.79 € la dernière année.

Les crédits budgétaires seront inscrits sur les comptes 6811 et 28041512.

Votes : 19 Pour

Approuvé à l'unanimité

N°08_2025 – Donnant mandat au CDG 40 pour lancer la consultation ayant pour objet de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé

EXPOSÉ PRÉALABLE

Le Maire informe le Conseil que la réforme de la protection sociale complémentaire initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique et le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, rend la participation financière des employeurs publics au financement des garanties couvrant le risque santé de leurs agents obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026, avec un montant minimum de 15€ brut mensuel (selon l'article 6 du décret n°2022-581). Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».

La couverture santé couvre les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident de la vie (soins courants, médicaments, hospitalisation, frais dentaires, équipement optique, aides auditives).

Le dispositif réglementaire prévoit donc trois possibilités pour les collectivités, exclusives l'une de l'autre, s'agissant de la couverture santé :

- La mise en place d'une convention de participation *via* une procédure de mise en concurrence lancée en propre
- L'adhésion à une convention de participation proposée par leur Centre de gestion
- L'adhésion des agents à un contrat individuel labellisé

Aux termes de l'article 25-1 de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 les centres de gestion ont, en effet, l'obligation de conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

Par conséquent, le Centre de gestion des Landes a décidé de lancer en 2025 une consultation afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé. Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

Afin de respecter l'échéance imposée par le décret et en fonction des mandats confiés par les collectivités, le Centre de gestion sera en mesure de proposer une convention de participation dans le domaine de la santé à l'été 2025 pour **un début d'exécution du marché au 1^{er} janvier 2026**.

A l'issue de cette consultation la collectivité **conservera l'entièvre liberté de signer ou non la convention de participation** qui leur sera proposée.

Les garanties et les taux de cotisation obtenus seront présentés aux collectivités ayant donné mandat qui seront amenées à les présenter à leur organe délibérant.

LE MAIRE PROPOSE À L'ASSEMBLÉE

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'article 4 du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 ;

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 ;

Vu l'avis du comité social territorial départemental du Centre de Gestion des Landes du 13/01/25 ;

Vu l'exposé du Maire ;

Considérant l'intérêt de participer au marché mutualisé proposé par le Centre de gestion des Landes et afin de pouvoir prendre une décision avant fin 2025 ;

DÉCISION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

De donner mandat au Centre de Gestion des Landes pour lancer la consultation auprès des assureurs, nécessaire à la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la santé, conformément à l'article 25-1 de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021.

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision **de signer ou non** la convention de participation souscrite par le Centre de gestion dont la prise d'effet sera fixée au 1^{er} janvier 2026.

Votes : 19 Pour

Approuvé à l'unanimité

N°09_2025 – Crédit d'un emploi d'Agent de maîtrise principal

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal, la création d'un emploi d'agent de maîtrise principal pour assurer les missions de travaux techniques comportant notamment le contrôle de la bonne exécution de travaux, et l'encadrement de fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE

- la création, à compter du 1^{er} Mars 2025, d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise principal,
- la suppression, à compter du 1^{er} octobre 2025, d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise.

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Votes : 19 Pour

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Des frais de déplacement ont été payés à Mme Vlaminck, élue, pour sa présence à des réunions.
- SYDEC : Les tarifs sont uniformisés au niveau de l'agglo dans un souci d'équité.
- Un courrier des Fermiers du Landes'Main (épicerie) a été lu par M. le Maire. Cette association de producteurs souhaite organiser une journée fermière le dimanche 15 juin 2025, avec différentes courses-trail, marche familiale et course enfants, des jeux en bois installés pour la journée, vente de boissons, d'assiettes à déguster sur place le midi. L'assemblée donne son accord de principe pour l'utilisation du domaine public mais demande plus de précisions pour le déroulé de la journée.
- AXA : Cette société propose à la Commune de signer une convention afin qu'AXA puisse proposer des offres promotionnelles pour les habitants benquois relatives à la complémentaire Santé. Ceux-ci auraient droit à une réduction de 20%. Après discussion, il est décidé qu'il n'y aurait pas d'exclusivité pour cette Société si d'autres se présentent. Accord de l'assemblée.
- Bar restaurant : Il est actuellement fermé. Les gérants doivent nettoyer pour libérer les locaux le plus rapidement possible.
- Le bureau de la chasse sera convoqué en Mairie dans les prochains jours afin de régler un problème avec un chasseur.

- Projet Parcours Santé : La commission propose à l'assemblée 3 parcours allant de 6000€, 20000€ ou 60000€. La commission cherche des éventuels financements (budget participatif,) afin de pouvoir s'orienter dans la meilleure des directions.
- Mme Kubler informe l'assemblée que le CCAS a décidé d'équiper la cuisine de la salle des Granges du Marquis. Une subvention de la CARSAT a été obtenue pour une somme de 24 642€.
- Le 12 avril 2025 à 11h aura lieu la cérémonie de l'arbre des familles pour les enfants de 2025 avec la plantation d'un tilleul.
- Projet mégots : Une réunion aura lieu prochainement.
- M. Le Bigot informe l'assemblée que la convention avec CITEO est validée. Une partie de la subvention devrait arriver.
- M. Massarotto demande à qui incombe l'entretien des espaces verts du lotissement « Lesperon ». A ce jour, M. Lesperon est toujours propriétaire de la voirie et des espaces verts. Ce sera aux propriétaires de faire la démarche par la suite.
- Mme Compagnet informe l'assemblée que Gascon Tour aura lieu le mardi 26 août avec 5 spectacles. Tous les élus sont invités à venir donner un coup de main ce jour-là.
- M. le Maire informe l'assemblée que des grilles de récupération d'eaux de pluie ont été installées à côté de l'abri du hall des sport, afin d'évacuer l'eau qui stagne à cet endroit.
- Mme Vlaminck est allée au CODEV le 10/02. Le thème était « le vieillissement ».
- Mme Herman demande où en est le lotissement du Clos du Pape ? M. le Maire répond que le permis vient d'être accordé dernièrement.
De plus, Mme Herman signale que le Bus France Services a des problèmes de connexion.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h11.

Le Maire,
Pierre MALLET

La secrétaire de séance,
Sandra DUPRAT

